

Mis à jour le 15-07-15

PV103

Code de produit :

Tous les codes de produit Cibo débutant par "103"

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Société

Nom de la société : Cibo nv/S.A.
Rue : Deugenietstraat 5
Ville : 3150 Tildonk – Belgique
Téléphone : Tél. : +32 (0)16 61 85 85 Fax : +32 (0)16 61 84 84
E-mail : info@cibo.be
Site web : www.cibo.be/en
Personne responsable/émettrice : Bram Gilles

Produit

Identification : PV103 – toiles abrasives en bandes, feuilles, rouleaux
Application : Abrasifs appliqués pour le meulage et le polissage de divers matériaux, y compris les métaux.

Avis important

Les abrasifs appliqués sont des produits inertes qui ne présentent aucun risque lorsqu'ils sont manipulés ou stockés. Lorsqu'ils sont employés sur des meuleuses, ils nécessitent une prise de précautions particulières afin de protéger les opérateurs. Lors du meulage, au moins 90 % des particules de poussière proviennent du matériau poncé et, lors d'un meulage humide, des aérosols générés par le fluide abrasif. Une attention particulière doit dès lors être portée à la nature de la pièce et du fluide, et les dispositifs de protection appropriés doivent être installés.

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange n'est pas classé comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Pas applicable

Conseils supplémentaires : Aucun étiquetage nécessaire selon 1999/45/CE, annexe V B, Nr.9.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Caractérisation chimique

Carbonate de calcium et magnésium (calcite, poudre de marbre)

Substance	Quantité	Numéro CAS/ Numéro CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index
Calcium-Carbonate, natural	Ca. 99%	471-34-1	-	

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

Descriptions des mesures de premiers secours

Indications générales :	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
Après inhalation :	Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants , consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Après contact avec la peau, se laver avec : Eau et savon.
Contact avec les yeux :	En cas ou le produit a été en contact avec les yeux, rincer l'œil ouverte avec beaucoup d'eau pour au moins 5 minutes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:	Le produit en soi n'est pas inflammable. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Oxyde de calcium
Conseils aux pompiers:	Utiliser une protection respiratoire adéquate.
Information supplémentaire :	à proximité d'un feu refroidir avec de l'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières

Mesures pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Abattre la poussière avec un jet d'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération: Assurer une aération suffisante. Recueillir mécaniquement. Éliminer conformément aux réglementations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions de manipulation

Précautions à prendre pour la manipulation: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter la formation de poussière. Les formations de poussières, qui ne peuvent pas être évitées, doivent être régulièrement ramassées. Ne pas respirer les poussières. Assurez-vous que les limites d'exposition professionnelles et d'autres valeurs limites sont respectées. Éviter le contact avec les yeux évitez le contact prolongé ou répété avec la peau.

Prévention des incendies et des explosions: Le produit en soi n'est pas inflammable

Exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage: Notez la législation sur la gestion de l'eau.

Indications concernant le stockage en commun: Ne pas stocker ensemble avec acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Stocker au sec

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition des travailleurs/protection personnelle

Paramètres de contrôle :

Conseils supplémentaires: Sans précisions. Référez vous au point 7

Contrôles de l'exposition:

Contrôle de l'exposition professionnelle: Valeur limite d'émission de poussière
E : fraction de poussière respirable : 10 mg/m³ (moyenne pondérée)
A : fraction de poussière alvéolaire : 3 mg/m³ (moyenne pondérée)
Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux évitez le contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection respiratoire: Utilisez une protection respiratoire quand il y a une formation de poussière. Avec une conformité permanente des limites d'exposition professionnelles et d'autres valeurs limites, normalement aucune mesure particulière n'est requise. En cas d'exposition faible ou de courte durée appareil avec filtre à particules (EN 143). Type P1, couleur blanc.

Vous pouvez trouver les détails de condition d'utilisation et de la concentration d'application dans les Règles d'utilisation d'appareil respiratoire.

Protection des mains:

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés. Le choix du matériel de gant doit être fait avec considération du délai de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le matériel doit être imperméable et résistant au produit/matériel/préparation. Contrôler la perméabilité avant chaque matériel du gant. Le choix d'un gant approprié dépend pas seulement du matériel mais aussi d'autres normes de qualité qui peuvent varier avec chaque fabricant
Période de latence : Remplace immédiatement des gants endommagés ou dégradés.

Protection des yeux:

Recommandé lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau :

Il faut choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type de l'exposition

SECTION 9 : Propriétés physico-chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence :	Poudre
Couleur :	Blanc
Odeur :	Inodore
Viscosité :	Non applicable
Valeur pH (à 20°C) :	Non applicable

Modifications de l'état physique

Point de fusion :	900 °C
Point de vaporisation :	Non applicable

Inflammabilité

Solide :	Non applicable
Gaz :	Non applicable

Propriétés explosives

Limite inférieure d'explosion :	Non applicable
Limite supérieure d'explosion :	Non applicable

Pression de vapeur :	Non applicable
----------------------	----------------

Densité :	2,7 – 2,9 g/cm ³
Hydrosolubilité :	ca. 0,02 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation :	Non applicable
Décomposition thermique :	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente :	Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	Produits est dangereux avec décomposition thermique lorsqu'utilisé selon les directives.
Matériaux à éviter	Réactions dangereuses possible Réaction avec acides, Eau.
Produits de décomposition dangereux	Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxyde de calcium

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë orale :	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification.
Irritation et corrosivité:	Effet primaire d'irritation De la peau irritation mécanique a cause de particules de poussière Des yeux irritation mécanique a cause de particules de poussière.
Effets sensibilisants:	Aucune effets de sensibilisation envisagées
Information supplémentaire référentes à des preuves:	En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité :	Toxicité aquatique. Pas d'autres informations importantes disponibles.
Persistance et dégradabilité :	Indications diverses : La méthode d'évaluation de biodégradabilité ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Informations générales :	En générale non polluant pour l'eau.
Résultats de l'évaluation des caractéristiques PBT et vPvB:	Non applicable
Autres indications écologiques :	Pas applicable

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Elimination:	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Code de déchet : Le code de déchet du Catalogue Européen de Déchets dépend du producteur de déchet et peut être différent pour chaque produit. A cause de cela, le code de déchet doit être attribué individuellement en accord avec chaque producteur. Catalogue Européen de déchets
---------------------	---

L'élimination des emballages contaminés:

Le code de déchet du Catalogue Européen de Déchets dépend de l'industrie et du processus.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies :

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial

Nom d'expédition des Nations unies :

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime

Nom d'expédition des Nations unies :

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien

Nom d'expédition des Nations unies :

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D) :

Sans danger pour l'eau.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations sont uniquement fournies à titre de guide pour la sécurité lors de la manipulation, de l'utilisation, du traitement, du stockage, du transport, de l'élimination et de la commercialisation, et ne constituent en aucun cas une garantie ou une spécification de qualité. Sauf si spécification contraire dans le texte, les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériel ou tout autre processus.

CIBO nv/sa
Deugenietstraat 5
3150 Tildonk - België

T +32 (0)16 61 85 85
F +32 (0)16 61 84 84
info@cibo.be - www.cibo.be

BE 0403 556 028
RPR Leuven
Steuernummer DE 42/678/27011

Onze algemene voorwaarden zijn hierop van toepassing. U kan deze op eenvoudige vraag bekomen of consulteren op onze website: www.cibo.be/nl/algemene-verkoopsvoorwaarden.
Nos conditions générales sont valables. Vous pouvez les obtenir sur simple demande ou vous pouvez les consulter sur notre site web : www.cibo.be/fr/conditions-generales-de-vente.
Our standard terms and conditions apply. These can be obtained on request or consult our website: www.cibo.be/en/standard-terms-sale.
Unsere Allgemeine Geschäftsbedingungen gelten. Sie können diese auf einfache Frage erhalten oder schauen Sie unsere Internetseite an: www.cibo.be/en/allgemeine-verkaufsbedingungen.